



35, rue de l'Eglise
57920

☎ 03 82 83 51 34

✉ mairie.buding@wanadoo.fr

ARRETE N°11/2024

Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de BUDING,

Vu l'article L 2542-2 et l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 54.724 du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu le code de la route ;

Vu la requête présentée par Monsieur Daniel RATAJ, Responsable d'Agence au sein de l'entreprise « SIGNAUX GIROD » domiciliée 15 rue de la Verrerie – 55000 FAINS VEEL, tendant à effectuer des travaux d'entretien du passage à niveau n°8 sur le territoire de la commune de Buding du **6 au 14 mai 2024 inclus**,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité de tous,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules à moteur de toutes catégories et des piétons sera interdite de 8h00 à 18h00 en continu **pendant une journée entre le 6 et le 14 mai 2024**.

Article 2 : La signalisation de la prescription visée à l'article 1er ci-dessus sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur à la diligence de l'entreprise « SIGNAUX GIROD », au passage à niveau n°8 sur le territoire de la commune de Buding (voir plan ci-joint).

Article 3 : L'entreprise « SIGNAUX GIROD », prendra à cette occasion toutes les dispositions de sécurité nécessaires.

Article 4 : Tous les agents de la force publique et le Responsable d'Agence « SIGNAUX GIROD » sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

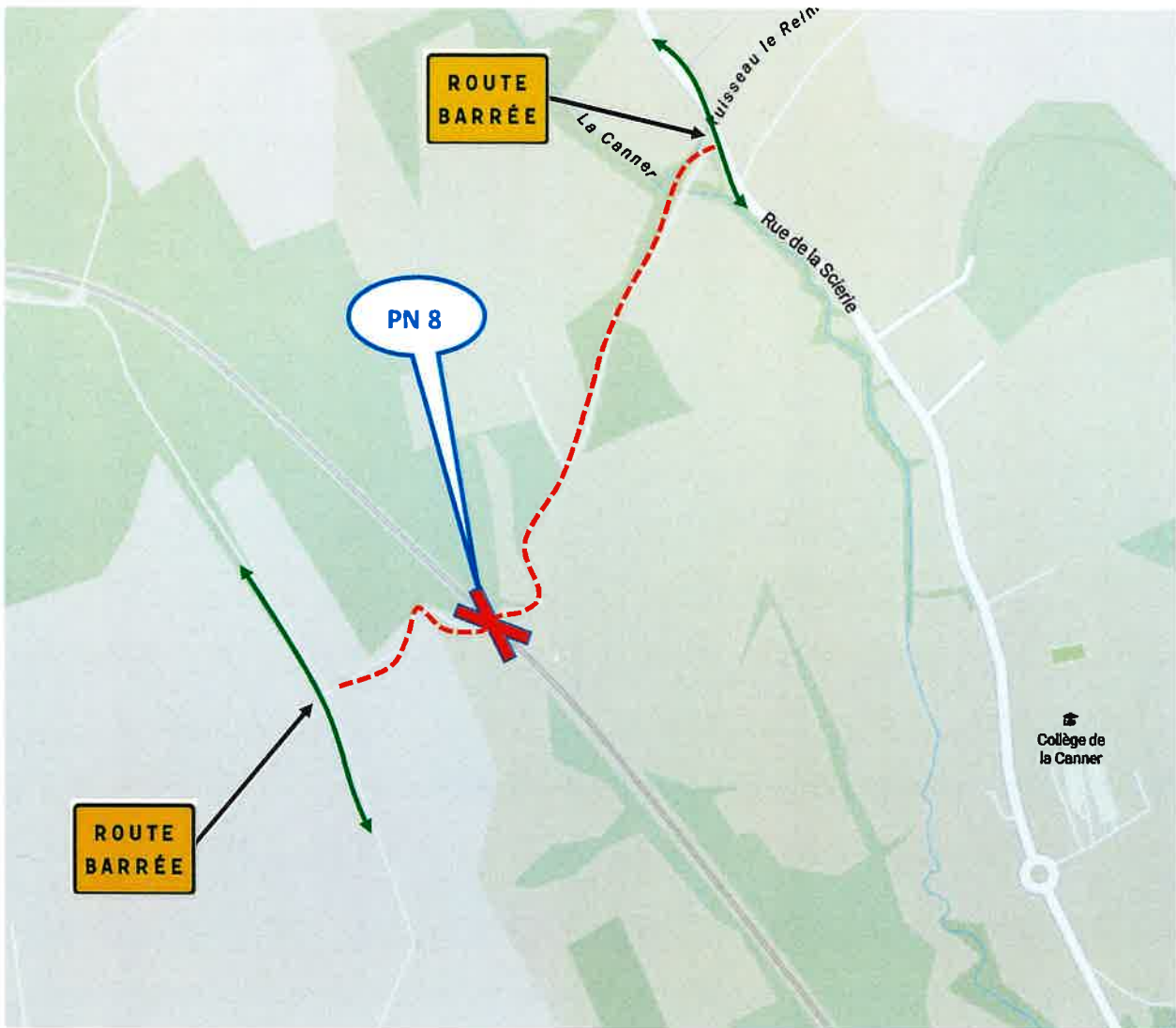
- Le Responsable d'Agence de l'entreprise « SIGNAUX GIROD »,
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Guénange,
- Monsieur le représentant des agriculteurs.

Fait à BUDING, le 22 avril 2024

Le Maire,
Philippe SCHIANO



DEVIATION PN 8 ELZING



— Déviation

--- ROUTE BARRÉE SAUF RIVERAINS

Fermeture du PN selon photo :

